

# Homoparentalité

## Le petit guide pratique

*Pendant que Renaud Muselier pétitionne pour faire interdire un droit qui n'existe pas (celui des homosexuels à adopter), tandis que nos amis les experts (psy, juristes etc.) s'interrogent pour savoir s'il faut ou non inventer une parentalité qui existe déjà, des gays et des lesbiennes font des enfants sans rien demander à personne...*

**D**epuis le PaCS, c'est comme si la France entière souhaitait prendre position POUR ou CONTRE l'homoparentalité. Pendant les débats parlementaires, nos élus n'ont eu qu'une crainte : que le PaCS débouche sur le droit à une filiation pour les homosexuels. En coulisse, quelques sociologues inspirés par le Saint-Esprit — ou par *Esprit* tout court — se sont sentis investis d'une mission quasi divine : protéger la civilisation et son ordre symbolique contre ces nouveaux parents. Un an et demi plus tard, le sujet empêche encore de dormir un certain Renaud Muselier, député RPR des Bouches-du-Rhône. L'homme a réussi à convaincre une ribambelle d'élus de signer une pétition pour interdire quelque chose qui n'est pas prévu par la loi (comme quoi certains élus ont du temps à perdre). Remarquez toute cette agitation a du bon, nous n'avons jamais été si près de trouver un consensus pour accorder des droits aux enfants ayant des parents de même sexe. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : encadrer, accompagner, protéger des enfants en droit, même s'ils ont deux papas ou deux mamans, et comme ceux qui

n'ont qu'un papa, qu'une maman ou l'un et l'autre. C'est la seule chose dont il a toujours été question : la loi doit-elle reconnaître ou non les liens de filiation qui unissent un enfant à ses parents, même si ses parents sont homos ? Pour le reste, savoir s'il faudrait laisser des couples de même sexe faire des enfants, c'est se croire doté d'un pouvoir de contrôle totalitaire qui, fort heureusement, n'existe pas dans notre démocratie. N'en déplaise aux moralistes de tous bords, de même que les homos n'ont pas le droit d'interdire la venue au monde d'enfants issus de couples hétéros (même s'ils craignent que certains de ces mêmes soient violés par leur bon papa hétéro), aucune loi ne peut empêcher des gays et des lesbiennes de faire des enfants. C'est même l'une des choses les plus faciles qui soit au monde.

### Quelques anecdotes-conseils

Depuis qu'il m'arrive d'aborder le sujet de l'homoparentalité, je ne compte plus les recettes transmises par des amis... Il y aurait un livre à écrire sur toutes les solutions imaginées par des homos pour faire des gamins



au nez et à la barbe de la sacro-sainte loi hétérocentriste que l'on dit naturelle.

Je pourrais vous parler d'Arthur, que deux mamans célèbres ont été chercher à Tahiti. Dans ce pays où la planification des naissances n'est pas plus une science exacte qu'en France, les femmes qui n'ont pas les moyens d'élever un énième enfant les abandonnent et il est donc très facile d'adopter. Je pourrais aussi vous parler d'enfants du Talys (du nom du TGV) : ces petits bouts, nés d'un aller-retour en Hollande ou ailleurs, là où les lesbiennes ont parfaitement le droit de recourir à une insémination artificielle. Je pourrais vous en citer bien d'autres, mais je vais vous

## La pétition Muselier

*"Lors des débats parlementaires sur le PACS, Elisabeth GUIGOU, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, avait repoussé tous les amendements visant à inscrire dans la loi l'interdiction de l'adoption d'un enfant par deux personnes de même sexe.*

*Elle avait alors assuré à la représentation nationale que ce type d'adoption ne pourrait en aucun cas se réaliser en France et s'était contenté de reconnaître, sans traduction législative, qu'"un enfant, en effet, a besoin d'un père et d'une mère pour construire son identité et structurer sa personnalité". Pourtant, pour la première fois, en date du 24 février, le Tribunal Administratif de Besançon a annulé une décision du Conseil Général du Jura qui avait refusé l'agrément préalable à l'adoption à une personne vivant en couple avec un partenaire de même sexe. A ce jour, plus de 180 députés*

*et sénateurs de divers partis politiques se sont mobilisés contre cette dérive qui ne prend pas en compte l'intérêt de l'enfant. Il ne faut pas confondre le "droit de l'enfant" avec le "droit à l'enfant". Une proposition de loi vient d'être déposée au Parlement pour interdire l'adoption d'un enfant par deux personnes de même sexe. Elle doit être votée. Soutenez-nous en vous associant à cette pétition nationale*

Docteur Renaud MUSELIER  
Député des Bouches-du-Rhône

Retrouvez  
les signataires de la  
Pétition Muselier sur  
<http://www.prochoix.org>

parler de Maya: dernière née de la tribu des enfants-pas-comme-tout-le-monde-qui-emmerdent-les-gens-comme-tout-le-monde.

### Maya

Qui est donc cette enfant star dont tout Act Up-Paris est déjà gaga, qui a déjà fait la une de la Pif (la lettre interne de l'association) ? Le faire-part de sa naissance, le "Journal de Maya", a lui aussi beaucoup circulé. On y retrouve le détail de son signe astrologique, l'origine de son prénom, avec en couverture la photo des heureux parents (voir ci-dessus). Tout le monde notera que les homos ne faisant décidément rien comme tout le monde, le papa est en l'occurrence beaucoup plus enceint que la maman... Passons. Maya a de la chance. Ses parents ne l'ont pas pondue un soir de rut un peu alcoolisé où papa avait oublié de mettre son préservatif. Maya est née d'un préservatif. Je m'explique. Arlindo, le papa, avait très envie d'un enfant, mais il est gay. Claire, la maman, aurait pu faire un enfant avec un garçon (puisque Claire est bi) mais elle avait envie d'Arlindo comme papa. Tous les deux militent depuis des années à Act Up, ils s'entendent comme larrons en foire, partagent des centres d'intérêt et une certaine vision de la parentalité. Ensemble, ils ont eu envie de bâtir un projet de vie autour d'un enfant. Il a fallu penser à tout: comment se répartir la garde, l'éducation, comment faire vivre cet avenir et accompagner au mieux l'arrivée de cette nouvelle venue. Restait le plus simple: la procréation.

### Papa, comment on fait les bébés...

Les parents sont toujours embarrassés lorsqu'il s'agit d'expliquer à leurs gosses comment ils ont été faits. On voit leurs joues rougir et leurs souvenirs se perdent dans une scène sexuelle (plus ou moins réussie). Dans le cas de Maya, ses parents auront une très belle histoire à lui raconter. Comme tous les enfants de couples hétéros, elle aura peut-être même droit à deux versions selon l'âge où lui viendront ces questions.

Version 1 (entre 4 et 6 ans):

- "Papa, maman, comment on fait les bébés ?"  
- "Et bien, ma chérie, il existe plusieurs façons de faire des bébés. Dans le cas de papa et maman, ça a été plutôt drôle. Papa avait des graines à faire pousser des bébés dans son "trillili"\*<sup>1</sup>, et maman aussi. Il fallait les mettre ensemble pour que ça marche, alors papa (qui aime les garçons) a demandé à une cigogne de bien vouloir amener ses graines chez maman. Maman les a mises dans son coffre à graines. Elles se sont mélangées et tu es née".  
Bien sûr ceci est une fiction, Maya étant très

précoce, il est plus probable que toute la famille ait une conversation très sérieuse sur les ovules et les spermatozoïdes, en tout cas au-delà de 2 ans. Mais bon, il faut bien que les grands aussi s'amuse. Surtout que voilà déjà l'âge ingrat. Voici la version "adolescence" (disons à partir de 12 ans):

- "Dis p'pa (effet chewing-gum), comment ma vieille et m'man vous avez réussi à me pondre ? Non parce que j'ai une copine lesbienne qui cherche des tuyaux..."

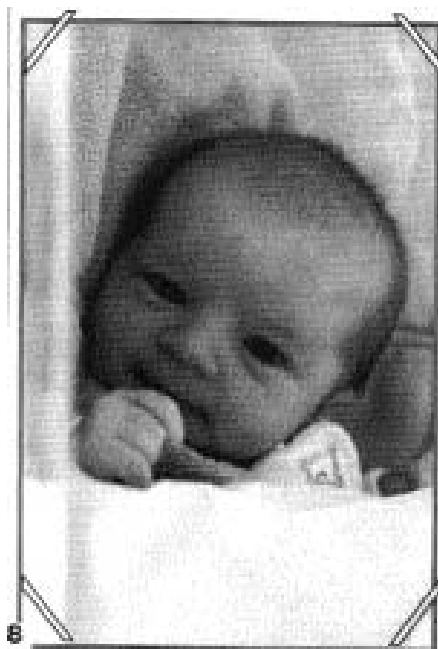
- "Arrête de mâcher ces saloperies de chewing-gum, je t'ai déjà dit que c'était mauvais pour tes dents ! Où j'en étais moi, ah oui, la procréation ! Et bien ma chérie, c'est très simple. Dis-lui de trouver un copain garçon volontaire (soit qu'il ait envie d'être père, soit simplement donneur). Qu'ils réservent une belle après-midi, choisissent un lieu agréable et commencent à s'exciter, chacun dans une pièce. Lorsque le garçon a joui (s'il veut, il peut se faire aider d'un autre garçon), son ami n'a qu'à porter le sperme contenu dans le préservatif à l'amie de cette jeune fille. Elle rejoint la future maman dans l'autre pièce, elles se font l'amour, son amie introduit le sperme (à l'aide d'une pipette ou avec ses doigts) au fond du vagin. On recommence plusieurs fois s'il le faut et ça marche."

- "Cool. Mais si c'est aussi simple que ça, je comprends pas... Pourquoi ils nous ont tous fait chier pendant vingt ans avant d'accorder le droit d'adoption aux gays et aux lesbiennes".

- "Mon ange, en grandissant, tu apprendras que les humains peuvent être parfois très cons..."

### Caroline Fourest

(Un grand merci à Claire et Arlindo pour m'avoir permis de raconter leur histoire et pardonnée d'avoir prêté un langage aussi peu châtié à Maya dans le futur !) \* "trillili" = zizi dans Spirou. Claire adorant Spirou, il nous a paru plus vraisemblable d'imaginer qu'elle utilisera ce terme. Cela dit, Claire tient à préciser qu'elle n'a pas l'intention de parler à sa fille comme à une attardée, ce récit est bien un délire imaginaire.



## La contre-pétition

L'APGL lance une pétition en faveur de l'adoption par les gays et lesbiennes. L'Association des Parents et futurs Parents Gays et Lesbiens a décidé de monter un comité de soutien pour dénoncer le refus d'agrément opposé par la cour administrative d'appel de Nancy à une personne souhaitant adopter, au seul motif de son orientation sexuelle. "Le but de cette pétition est de montrer au Conseil d'Etat (prochaine étape de la procédure) que les mentalités ont changé", "Que la société est prête à envisager que les compétences parentales n'ont rien à voir avec l'orientation sexuelle et qu'on peut confier un enfant à une personne gay ou lesbienne si par ailleurs elle présente les qualités requises." En voici le texte :

"Nous, signataires de ce texte, pensons que la décision du 21 décembre 2000 de la Cour Administrative d'Appel de Nancy donnant raison au Conseil Général du Jura qui avait refusé à Melle B. son agrément pour adopter, au seul motif de son homosexualité, est une discrimination.

Nous pensons que personne n'a de droit à l'enfant.

Nous pensons que la société a le devoir de donner une famille à tout enfant qui en est privé.

L'aptitude d'une personne à adopter un enfant doit s'apprécier individuellement et non en fonction de préjugés qui, même partagés par un grand nombre, n'en tirent pas pour autant une quelconque validité.

Nous demandons que les investigations permettant de décider si une personne est susceptible d'offrir des qualités d'accueil satisfaisantes du point de vue familial, éducatif et psychologique pour adopter un enfant, soient menées conformément à l'esprit de la loi, c'est à dire: sans position de principe excluant à l'avance une catégorie de citoyens, au cas par cas, cherchant à apprécier les compétences parentales, en motivant les refus.

Dans la mesure où la loi permet à une personne seule d'adopter, l'absence de référent paternel ou maternel ne saurait être un défaut rédhibitoire ni un motif de refus.

Nous pensons qu'il n'appartient pas aux travailleurs sociaux ni aux tribunaux de renforcer les préjugés homophobes encore présents dans notre société.

**Si vous souhaitez la pétition :**  
<http://www.france.qrd.org/assocs/apgl>